

Note d'information 23/1 relative aux dates d'examens pour les différentes catégories d'intermédiaires d'assurances

Par la présente, le CAA a l'honneur de vous communiquer les dates fixées pour les épreuves d'aptitude visées à l'article 288, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au titre de l'année 2023, à savoir :

- Examen pour candidats courtiers/dirigeants de société de courtage d'assurances :
 - le jeudi, 27 avril 2023 ;
 - le jeudi, 26 octobre 2023 ;
 -
- Examen pour candidats agents/sous-courtiers d'assurances :
 - le jeudi, 9 mars 2023 ;
 - le jeudi, 22 juin 2023 ;
 - le jeudi, 28 septembre 2023 ;
 - le jeudi, 7 décembre 2023.

Les admissions à l'examen se feront dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une demande d'inscription complète par écrit vingt-et-un jours calendaires au moins avant les dates ci-avant indiquées.

Le Comité de Direction